

pressions d'un journal parisien, que les royalistes travaillent pour la royauté ; que les nationalistes luttent contre les parlementaires, et que les anti-sémites veulent mettre à la raison les Israélites ; mais il n'établit nullement qu'il y ait concert entre eux, ni qu'il y ait eu complot proprement dit, ni surtout qu'il y ait eu attentat. Quant au rôle de M. Déroulède, le réquisitoire insiste sur son initiative du 23 février, déjà irrévocablement jugée, mais il n'arrive pas à préciser aucune tentative nouvelle, ni surtout aucune collusion du fougueux député républicain-plébiscitaire avec les chefs royalistes. Dans ces conditions, dit la *Vérité*, de Paris, l'impression générale parmi les sénateurs et dans la presse, a été que le procureur général avait simplement raconté une facétieuse conspiration de collégiens en vacance, et que le gouvernement s'était moqué du sénat en le dérangeant pour pareilles vétilles. Les décisions que les juges de la haute cour ont prises ensuite, en chambre du conseil, traduisent cette impression d'une façon qui constitue pour le ministère public et pour le gouvernement un échec indiscutable. En effet, après une longue et orageuse séance à laquelle ont pris part MM. Bérenger, Morellet, Milliard et Maxime Lecomte, mais dont l'effort a été soutenu principalement par M. de Lamazelle, on a d'abord décidé d'admettre les inculpés au bénéfice de la loi du 8 décembre 1897, qui substitue l'instruction contradictoire à l'instruction secrète ; puis on a renvoyé jusqu'après l'instruction la décision à prendre sur la compétence ou l'incompétence de la haute cour dans les affaires qui lui sont déferées ; enfin, l'on a spécifié que ce débat sur la compétence serait lui-même contradictoire et public. Toutes ces résolutions ne prouvent-elles pas que, contrairement au vœu du ministère, le sénat ne s'est pas considéré comme suffisamment édifié par le réquisitoire sur la valeur des faits allégués et sur sa compétence pour en connaître.

Cette affaire montée avec tant d'éclat paraît destinée à se terminer en queue de poisson.

*
* * *

Le Souverain Pontife vient d'adresser une nouvelle encyclique aux évêques de France. Nous en empruntons une analyse succincte au correspondant romain d'un journal de Paris. Après avoir fait l'éloge de la nation française, le Souverain Pontife traite successivement plusieurs sujets d'intérêt vital pour le clergé de France. Il loue aussi comme une des gloires de ce clergé la multiplication des petits séminaires.